

AVANT-PROPOS

*Que la fascination intellectuelle
suscitée par le droit humanitaire
ne nous fasse jamais oublier
ce qu'il est censé protéger :
une humanité compromise par la guerre.*

Sil est l'une des branches la plus ancienne du droit international, le droit humanitaire n'a fait l'objet que d'un nombre limité de manuels et d'études de caractère général. En langue française, quelques traités sont consacrés à cette matière¹. La doctrine anglophone compte, en revanche, un nombre important d'ouvrages spécialisés. Toutefois, elle ne propose que peu de précis généraux exclusivement dédiés au droit humanitaire². Nombre d'entre eux sont des ouvrages collectifs³. Cette situation peut s'expliquer par une culture doctrinale anglo-saxonne essentiellement axée sur la recherche et la présentation par articles.

Certes, la nature des conflits armés, les rôles des acteurs qui y participent et les méthodes de combat qui y sont employées ont considérablement évolué

¹ V. notamment les ouvrages bien connus de : E. DAVID, *Principes de droit des conflits armés*, 4^{ème} éd., Bruxelles, Bruylant, 2008 ; R. KOLB, *Ius in Bello – Précis de droit international des conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, 2003 et M. SASSÖLI, A. BOUVIER, A. QUINTIN, *Un droit dans la guerre*, 3^{ème} éd., Genève, CICR, 2011. V. également M. BÉLANGER, *Droit international humanitaire général*, 2^{ème} éd., Paris, Gualino - LGDJ, 2007 ; P. BUIRETTE, P. LAGRANGE, *Le droit international humanitaire*, 2^{ème} éd., Paris, La Découverte, 2008 ; A. BIAD, *Droit international humanitaire*, 2^{ème} éd., Paris, Ellipses, 2006 ; F. BOUCHET-SAULNIER, *Dictionnaire du droit humanitaire*, La Découverte, 2006 ; J. CARIO, *Le droit des conflits armés*, Lavauzelle, 2002 ; M. DEYRA, *L'essentiel du droit des conflits armés*, Paris, Gualino, 2002 ; H. FUJITA, *Droit international humanitaire*, 2^{ème} éd., Yushindo, 2000 ; V. HAROUËL-BURELOUP, *Traité de droit humanitaire*, Paris, PUF, 2005. V. enfin les ouvrages plus anciens de J. PICTET, *Les principes du droit international humanitaire*, Genève, CICR, 1967 ; C. ROUSSEAU, *Le droit des conflits armés*, Paris, Pedone, 1983 ; M. TORRELLI, *Le droit international humanitaire*, Paris, PUF, 1985.

² V. par exemple F. BOUCHET-SAULNIER, *The Practical Guide to Humanitarian Law*, 2^{ème} éd., Lanham, Rowman and Littlefield, 2007 ; C. F. J. DOEBBLER, *Introduction to International Humanitarian Law*, Washington, CD Publishing, 2005 ; F. KALSHOVEN, L. ZEGVELD, *The constraints on the waging of war*, Genève, 3^{ème} éd., CICR, 2001 ; H. MACCOUBREY, *International Humanitarian Law: Modern Developments in the Limitation of Warfare*, 2^{ème} éd., Brookfield, Ashgate-Dartmouth, 1998 ; R. PROVOST, *International Human Rights and Humanitarian Law*, Cambridge, CUP, 2002 ; G. D. SOLIS, *The Law of Armed Conflict: International Humanitarian Law in War*, Cambridge, CUP, 2010 ; D. THURER, *International Humanitarian Law: Theory, Practice, Context*, Leiden, Brill 2011 ; Z. WEN-QI, *Outline of International Humanitarian Law*, Hong Kong/Shanghai, Chan, 1997.

³ D. FLECK (dir.), *The Handbook of International Humanitarian Law*, 2^{ème} éd., Oxford, OUP, 2008 ; F. KALSHOVEN (dir.), *Reflections on the Law of War: Collected Essays*, Leiden, Martinus Nijhoff, 2007.

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

au fil des dernières décennies et le droit humanitaire s'est corrélativement complexifié. Dans ce contexte, des analyses spécialisées portant sur des questions précises permettent d'accommoder plus aisément de telles évolutions. Cela dit, nous demeurons convaincus que des approches globales sont plus que jamais indispensables. Elles seules, en effet, permettent au spécialiste d'acquérir la distance critique nécessaire à toute réflexion scientifique.

C'est précisément la tension entre le besoin d'études spécialisées dicté par la complexité croissante des conflits armés et la nécessité de préserver une compréhension générale et systémique du droit humanitaire qui inspire l'approche inhabituelle que nous avons retenue ici. Nous n'aspirons pas à l'exhaustivité. Certaines questions ne sont pas évoquées, d'autres ne le sont que brièvement. En ce sens, nous ne cherchons pas à présenter le droit humanitaire dans son ensemble. D'autres auteurs l'ont brillamment fait avant nous. Nous entendons, plus modestement, offrir un outil neuf d'enseignement fondé sur une présentation articulée autour d'un nombre limité de thématiques représentatives des principaux défis du droit humanitaire et des controverses qui les entourent. Dans cette optique, notre étude est construite autour de quatorze questions jugées fondamentales pour la compréhension du droit humanitaire contemporain. L'examen de chacune de celles-ci s'opère successivement, sans autre forme de division. Néanmoins, l'ordre dans lequel ces questions s'enchaînent n'est pas sans logique : il porte chronologiquement sur les sources, les règles matérielles et la mise en œuvre du droit humanitaire.

La particularité de notre travail réside également dans les profils différents de ses auteurs. Notre expertise relève en effet respectivement du droit international public et du droit international pénal. Cette diversité a nourri nos débats tout au long de la rédaction de cet ouvrage. Nous espérons que le lecteur pourra, à son tour, bénéficier de la richesse des interactions entre ces deux perspectives. Aussi avons-nous souhaité préserver nos styles et approches personnels qui sont le reflet inévitable des divergences de nos parcours, affiliations professionnelles et compréhensions du phénomène juridique. Nous pensons que cette diversité renforce l'originalité de cette étude.

Ce manuscrit a été conçu pour un lectorat hétéroclite. Il est d'abord destiné aux enseignants et aux étudiants qui trouveront dans chacune des thématiques abordées l'objet d'un cours spécifique. Dans cette perspective, nous avons clôt chaque chapitre par un résumé reprenant les idées-forces qui y sont défendues. Cet ouvrage n'est toutefois pas seulement un manuel de cours. Il s'adresse également aux spécialistes, praticiens et théoriciens du droit qui souhaiteraient obtenir un éclairage critique sur certaines de leurs

AVANT-PROPOS

interrogations. Enfin, chaque chapitre contient une brève bibliographie qui devrait permettre au lecteur désireux d'approfondir une problématique particulière de disposer des ressources nécessaires à cette fin.

Notre travail se départit donc des études existantes à bien des égards. A la faveur de l'approche décrite ci-dessus, notre ambition n'est autre que de nourrir la réflexion tant critique que systémique sur une matière à la fois passionnante, complexe et en constante évolution.

Amsterdam,
le 30 juillet 2012.